

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 13 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud Est

NOR : JUSF2302047A

La directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la Jeunesse de Sud Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud Est.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Sud Est les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : FAUCHER MELANIE
ANSART JEAN FRANCOIS
PONNAU VERONIQUE
- Suppléants : CRAMONT XAVIER
CASULA MICHELE
SITOUZE MARIE

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : ABED NOUREDINE
- Suppléant : PERAZZIO Céline

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : OULHACHMI FATIMA
PERRIN MATTIAS
SIRSI VIOLAINE
- Suppléants : REBATTE SOPHIE
BERRIER HELENE
DECHERAT OLIVIER

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : CHEMINI DJILALI
HAMLILI ADLEN
- Suppléants : GACEM ASMA
CAER NOLWENN

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Intercro):

- Titulaire : TISSIER-BEAUMONT MICHEL
- Suppléant : BERTORA FREDERIC

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de Sud Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 janvier 2023

La directrice interrégionale par intérim de la PJJ Sud Est

Karine Mathieu

